

**ASSEMBLÉE NATIONALE**9 avril 2015

---

RENSEIGNEMENT - (N° 2697)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

**AMENDEMENT**

N ° 346

présenté par  
M. Urvoas  
-----**ARTICLE PREMIER**

I. – À la première phrase de l’alinéa 40, substituer au mot :

« chef »

le mot :

« directeur ».

II. – En conséquence, procéder à la même substitution à l’alinéa 42.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement rédactionnel (en particulier, le terme de « directeur », employé à l’article 6 *nonies* de l’ordonnance n° 58-1100 du 17 novembre 1958, est le terme adéquat).